

FEUILLE D'INFORMATION SÉCURITÉ PIÈCES ET ARTICLES EN MÉTAL DUR

N° INTERNE: 203FR

DATE DE CRÉATION: 31 JANVIER 2014

I: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

I.1: Identificateur de produit

Nom du produit	Produits en métal dur fritté avec un liant cobalt.
-----------------------	----------------------------------------------------

I.2: Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Outils miniers, outils de construction, outils ronds (fraises et forets), outils pour le travail des métaux, produits métallurgiques, inserts (prisonniers).
Utilisations déconseillées	Éviter le re-façonnage ou le re-profilage des pièces en métal dur finies sans dispositifs de contrôle d'exposition appropriés (par exemple, ventilation, équipement de protection individuelle). Les outils de coupe, d'affûtage, ou de meulage en métal dur peuvent produire des poussières de substances dangereuses, qui peuvent être inhalées, ingérées ou entrer en contact avec les yeux et la peau. Ramener les outils à l'endroit approprié pour leur reconditionnement ou leur recyclage.

I.3: Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Adresse électronique	<input type="text" value="sds@sandvik.com"/>

I.4: Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Non applicable.
---------------------------------	-----------------

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger lié au risque de fragmentation : les outils de coupe et les porte-outils peuvent se fragmenter en cours d'utilisation. Toujours porter une tenue de sécurité et laisser en place les gardes de sécurité des machines.

Danger lié au risque d'inhalation : Le meulage ou la rectification sous arrosage ou à sec peut produire de la poussière ou un brouillard dangereux. Utiliser des dispositifs de contrôle de la ventilation et un équipement de protection respiratoire.

2.1: Classification du mélange

Classification conforme au règlement (CE) n° 1272/2008:	Non applicable.
Classification conforme à la directive 1999/45/CE:	

2.2: Éléments d'étiquetage (conformément au règlement (CE) n° 1272/2008)

Pictogramme(s) de danger:	Non applicable.
Mention d'avertissement:	
Mention(s) de danger:	
Mention(s) de mise en garde:	

2.3: Autres dangers

PBT ou vPvB	Non applicable.
--------------------	-----------------

3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Numéro EINECS	Numéro CAS	Fourchette de concentrations, % en poids	Classification CLP	Classification DSD
Carbure de tungstène	235-123-0	12070-12-1	>60%	Le carbure de tungstène n'est pas classé selon le règlement CLP	Le carbure de tungstène n'est pas classé selon la directive DSD
Cobalt	231-158-0	7440-48-4	0,3 – 30%	Carc. 1B, H350i Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2; H361f, Acute Tox. 1, H330 Acute Tox. 4, H302 Resp. Sens. 1B, H334 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1 (M=10), H400 Aquatic Chronic 1, (M=1), H410	Carc. Cat. 2 ; R49 T+; R26, Xi; R36, Xn; R22, Xn; R42/43, Repr. Cat. 3; R62 N;R50/53

4 : PREMIERS SECOURS

4.1: Description des premiers secours

L'exposition à de grands volumes de poudre/poussières n'est pas prévue dans les conditions normales d'utilisation. Si l'outil s'ébrèche, se casse, se fragmente ou est remeulé/réaffûté, il peut se produire une exposition à des poussières de substances dangereuses, qui peuvent être inhalées, ingérées ou entrer en contact avec les yeux et la peau. sostanze pericolose che possono essere inalate, ingerite o venire a contatto con gli occhi o con la cute.

Yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur. Obtenir des soins médicaux si nécessaire.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau et boire ensuite abondamment. Demander un avis médical si nécessaire.
Peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement au savon et à l'eau et rincer soigneusement. Obtenir des soins médicaux si nécessaire.
Conseils généraux	Après les premiers secours, obtenir des soins médicaux appropriés.

4.2: Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dans le cas de la formation de poussières, les poudres ou les poussières métalliques peuvent provoquer une irritation mécanique des yeux et de la peau. L'inhalation de poudre ou de poussière peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires. L'inhalation chronique de poudre/poussière de métal dur risque de provoquer des maladies respiratoires transitoires ou permanentes, notamment l'asthme professionnel et la fibrose pulmonaire interstitielle. Les poudres de métal dur peuvent provoquer une réaction cutanée allergique.

4.3: Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun connu.

5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

-

6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1: Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les articles frittés en métal dur tels que fournis ne présentent pas de dangers nécessitant des mesures particulières en cas de dispersion accidentelle. Toutefois, le meulage ou la rectification sous arrosage ou à sec des pièces coupantes en métal dur peut produire de la poussière ou un brouillard dangereux. Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Réaffûter les outils à l'aide de systèmes appropriés de sécurité et d'extraction pour éviter l'exposition aux poussières. Porter un équipement de protection individuelle (à savoir, gants, lunettes de sécurité, masque anti-poussières) visé à la section 8 de cette fiche technique d'informations produit. Ventiler la zone si nécessaire.

6.2: Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de production de poussières/brouillards, éviter le rejet dans l'environnement.

6.3: Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non applicable.

6.4: Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13 pour les contrôles d'exposition et les considérations relatives à l'élimination.

7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les articles en métal dur tels que fournis ne présentent pas de dangers nécessitant des précautions particulières pour leur manipulation et leur stockage dans des conditions sûres. Cependant, des opérations telles que le meulage ou la rectification, la découpe, le réaffûtage des pièces en métal dur peuvent produire des poussières ou des fumées qui peuvent exiger des procédures de manipulation spéciales. Les procédures décrites ci-dessous concernent ces opérations.

7.1: Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans les conditions opératoires normales, l'utilisation des articles en métal dur ne demande pas de précautions particulières en matière de sécurité au-delà des procédures normales de sécurité relatives à la manipulation et à l'utilisation d'outils coupants, comme par exemple les lunettes de sécurité et les gants. Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'utilisation d'articles en métal dur. Se laver soigneusement les mains après toute manipulation. Minimiser la formation de poudre/poussières et éviter la dispersion des poussières dans l'air. Ne pas secouer les vêtements, les chiffons ou autres articles pour enlever les poussières.

7.2: Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les articles en métal dur tels que fournis ne présentent pas de dangers nécessitant des précautions particulières pour leur stockage dans des conditions sûres.

7.3: Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outils miniers, outils de construction, outils ronds (fraises et forets), outils pour le travail des métaux, produits métallurgiques, inserts (prisonniers).

8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les paramètres de contrôle d'exposition énumérés ci-dessous concernent les opérations utilisant des articles en métal dur qui produisent des poussières ou des fumées, notamment le meulage et la rectification, la découpe, ou le réaffûtage.

8.1: Paramètres de contrôle

Pays	Pour tungstène et composés insolubles, rapportés au tungstène		Cobalt	
	Valeur limite sur 8 h (mg/m ³)	Valeur limite courte durée (mg/m ³)	Valeur limite sur 8 h (mg/m ³)	Valeur limite courte durée (mg/m ³)
ACGIH TLV	5	-	0,02	-
Autriche	5*	10*	0,1	0,4
Belgique	5	10	0,02	-
Canada (Québec)	5	10	0,02	-
Danemark	5	10	0,01	0,02
Hongrie	-	-	0,1	0,4
Pologne	5	-	-	-
Espagne	5	10	0,02	-
Suède	5	-	0,02	-
Suisse	5*	-	0,05*	-
USA - NIOSH	5	10 [†]	0,05	-
USA - OSHA	-	-	0,1	-
Royaume-Uni	5	10	0,1*	-

* Aérosol inhalable ; †15 minutes

8.2: Contrôles de l'exposition

Controlli tecnici appropriati:

En cas de formation de poussières au cours du meulage ou de la rectification sous arrosage ou à sec de pièces coupantes en métal dur, les mesures de contrôle technique peuvent inclure des systèmes de ventilation locale équipés de filtres anti-poussières selon le degré d'automatisation et de confinement des processus (par exemple, processus en circuit fermé vs. ouvert).

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage	Utilisation de lunettes de sécurité s'il y a lieu et si cela est raisonnablement nécessaire, selon le degré d'automatisation et de confinement des processus.
Protection de la peau	Utilisation de gants de travail et de vêtements de travail s'il y a lieu et si cela est raisonnablement nécessaire.
Protection respiratoire	En cas de formation de poussières, utiliser un équipement de protection respiratoire s'il y a lieu et si cela est raisonnablement nécessaire.

9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Non applicable.

10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1: Réactivité

Les articles en métal dur ne sont pas réactifs.

10.2: Stabilité chimique

Les articles en métal dur sont chimiquement stables.

10.3: Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

10.4: Conditions à éviter

Éviter le re-façonnage ou le re-profilage des pièces en métal dur finies **sans dispositifs de contrôle d'exposition appropriés** (par exemple, ventilation, équipement de protection individuelle). Les outils de coupe, d'affûtage, ou de meulage en métal dur peuvent produire des poussières de substances dangereuses, qui peuvent être inhalées, ingérées ou entrer en contact avec les yeux et la peau. Ramener les outils à l'endroit approprié pour leur reconditionnement ou leur recyclage. Des opérations telles que le meulage ou la rectification, la découpe, le brûlage, le réaffûtage d'articles de ce type peuvent dégager des poussières qui peuvent présenter un risque d'incendie ou d'explosion dans le cas rare de conditions favorables de granulométrie, de dispersion, de concentration, et de présence d'une puissante source d'inflammation.

10.5: Matières incompatibles

-

10.6: Produits de décomposition dangereux

-

11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les articles en métal dur tels que fournis ne présentent pas de danger pour l'homme. Les outils de coupe, d'affûtage, ou de meulage en métal dur peuvent produire des poussières de substances dangereuses, qui peuvent être inhalées, ingérées ou entrer en contact avec les yeux et la peau. La section relative à la toxicité décrite ci-dessous concerne ces opérations.

Cancérogénicité: Basé largement sur des études animales, l'inhalation de cobalt est supposé être potentiellement cancérogène pour l'être humain. Le mélange de WC et de Co est classé par le CIRC comme étant probablement cancérogène chez l'Homme (groupe 2A) sur la base d'un nombre limité de preuves chez l'homme de la cancérogénicité du Co métallique avec WC, et d'indications insuffisantes chez l'homme de la cancérogénicité du Co métallique sans WC.

Le National Toxicology Program des États-Unis (US NTP) considère le cobalt-carbure de tungstène (poudres et métaux durs) comme une substance dont on peut raisonnablement présumer qu'elle est cancérogène pour l'Homme compte tenu d'un nombre limité de preuves de sa cancérogénicité dans des études chez l'homme ainsi que d'éléments de preuve tirés d'études sur les mécanismes de la cancérogenèse.

Le cobalt et le nickel sont « connus dans l'état de la Californie pour causer le cancer » (Proposition 65).

STOT – exposition répétée: l'inhalation chronique risque de provoquer des maladies respiratoires transitoires ou permanentes, notamment l'asthme professionnel et la fibrose pulmonaire interstitielle. Il s'avère que les poussières de cobalt sont la cause la plus probable de ces maladies respiratoires. Les symptômes comprennent toux grasse, respiration sifflante, essoufflement, oppression, et perte de poids. La fibrose interstitielle (lésions du tissu pulmonaire) peut entraîner une incapacité permanente. Certaines affections pulmonaires peuvent être aggravées par l'exposition.

12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Gli articoli in metallo duro, come forniti, non presentano un pericolo per l'ambiente.

13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1: Méthodes de traitement des déchets

Les copeaux de métal dur fritté constituent des déchets dans l'Union Européenne. Les boues de métal dur qui résultent d'opérations de rectification de métaux durs frittés sont des déchets dangereux. Les déchets doivent être recyclés, éviter leur élimination.

14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1: Numéro ONU:	Les articles en métal dur ne sont ni classés ni réglementés.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies:	
14.3: Classe(s) de danger pour le transport:	
14.4: Groupe d'emballage:	
14.5: Dangers pour l'environnement:	
14.6: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
14.7: Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	

15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 : Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'Union européenne: Les articles en métal dur ne contiennent pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Réglementations nationales :

15.2: Évaluation de la sécurité chimique

Les rapports sur la sécurité chimique (RSC)/évaluations de la sécurité chimique (ESC) ne sont pas requis pour les articles. Des RSC/ESC ont été établis pour le carbure de tungstène, le cobalt et le nickel.

I6: AUTRES INFORMATIONS

<p>Texte intégral des classifications (CLP, SGH)</p>	<p>Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2; H361f, Acute Tox. 1, H330 Acute Tox. 4, H302 Carc. 1B, H350i Resp. Sens. 1B, H334 Skin Sens.1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410</p>	<p>Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité aiguë, catégorie 1 Toxicité aiguë, catégorie 4 Cancérogénicité, catégorie 1B Sensibilisation respiratoire, catégorie 1B Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique — danger aigu, catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique — danger chronique, catégorie 1</p>
<p>Texte intégral des mentions H abrégées</p>	<p>H302 H330 H331 H350i H334 H317 H319 H361f H400 H410</p>	<p>Nocif en cas d'ingestion. Mortel par inhalation. Toxique par inhalation. Peut causer le cancer par inhalation (H350i). Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<p>Texte intégral des classifications (DSD, DPD) et des phrases R</p>	<p>T+: R26: Xn: R22: Xi: R36: Repr. Cat. 3; R62: Carc. Cat. 2 ; R49: Xn: R42/43: N, R50–53:</p>	<p>Très toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Risque possible d'altération de la fertilité. Peut causer le cancer par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. N, R50-53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>
<p>Révisions:</p>	<p>Feuille d'information sécurité préparée le 31 janvier 2014.</p>	

ABRÉVIATIONS:

ACGIH	American Conference of Industrial Hygienists
Al	aluminium
ASTM	American Society for Testing and Materials
FBA	facteurs de bioaccumulation
FBC	facteurs de bioconcentration
pc	poids corporel
°C	degrés Celsius
Carc	cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service
CEC	capacité d'échange cationique
IC	intervalle de confiance
CLP	Classification, Labelling and Packaging, ou classification, étiquetage et emballage
cm	centimètre(s)
Co	cobalt
CO2	dioxyde de carbone
ADN	acide désoxyribonucléique
DNEL	Derived No Effect Level, ou dose dérivée sans effet
DSD	Dangerous Substances Directive, ou Directive relative aux substances dangereuses
FDS _e	fiche de données de sécurité étendue
CE	Commission européenne
CE50	concentration efficace 50 %
CEE	Communauté économique européenne
EINECS	European INventory of Existing Commercial chemical Substances, ou inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EPA	Environmental Protection Agency
EPA OPPT	Environmental Protection Agency Office of Pollution Prevention and Toxics
UE	Union européenne
Fe	fer
FSSS	Fisher Sub Sieve Sizer, ou tamis de Fisher
g	gramme(s)
h	heure(s)
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IBC	International Bulk Chemical
IRIS	Integrated Risk Information System
kg	kilogramme(s)
L	litre(s)
CL50	concentration létale 50 %
DL50	dose létale 50 %
LOAEC	Lowest Observable Adverse Effect Concentration, ou concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level, ou dose minimale avec effet nocif observé
m ³	mètre(s) cube(s)
m	mètre(s)
MARPOL	convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
mg	milligramme(s)
Mn	manganèse
EM	État membre
ng	nanogramme

NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NOAEC	No Observed Adverse Effect Concentration, ou concentration sans effet nocif observé
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level, ou dose sans effet nocif observé
NOEC	No Observed Effect Concentration, ou concentration sans effet observé
n°	numéro
NTP	National Toxicology Program
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
VLEP	valeur limite d'exposition professionnelle
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration, ou concentration prédite sans effet
RCR	ratio de caractérisation des risques
REACH	Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of CHemical substances, ou enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, et restrictions applicables à ces substances
Resp.	respiratoire
FDS	fiche de données de sécurité
Sens.	sensibilisation
RSM	rapport standardisé de mortalité
SPERC	Specific Emission Release Categories, ou catégories spécifiques de rejet dans l'environnement
STOT-RE	Specific Target Organ Toxicity - Repeat, ou toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
TLV	Threshold Limit Value, ou valeur limite d'exposition
µg	microgramme(s)
µm	micromètre(s)
NU	Nations Unies
USEPA	United States Environmental Protection Agency
vPvB	très persistant et très bioaccumulable
W	tungstène
WC	carbure de tungstène

End of Safety Information Sheet.